



POLITIQUE ET PROCÉDURES DE NOMINATIONS

Section de la politique :	Conseil d'administration
Sous-section de la politique :	Politique et gouvernance
Titre de la politique :	Politique et procédures de nominations

DÉCLARATION DE LA POLITIQUE

Natation Canada repose sur un conseil d'administration efficace et qualifié. Le rôle du comité de nomination est de veiller à ce que le conseil ait les compétences et la diversité désirées pour accomplir sa mission.

OBJECTIF

Cette politique énonce les procédures de nominations pour l'élection du conseil d'administration de Natation Canada. Ces politiques et procédures sont sujettes aux provisions des règlements généraux de Natation Canada et à l'annexe A de ce document.

APPLICATION

Le comité de nominations publiera un appel aux candidatures au moins 120 jours avant la prochaine Assemblée générale annuelle des membres. Cet appel indiquera le nombre de postes à pourvoir à l'élection, le mandat associé à chaque poste et les compétences requises, comme déterminées par le conseil.

En plus des candidatures reçues grâce à cet appel, le comité de nominations pourra solliciter des candidats supplémentaires par des organisations de services professionnels, des groupes membres et des connaissances individuelles. Les nominations seront reçues par le comité jusqu'à 30 jours avant l'Assemblée générale annuelle des membres.

Durant la période de nomination, le comité des nominations examinera les candidats et rencontrera les candidats à sa discrétion. Après l'examen, les candidats ayant les compétences requises seront ajoutés à la liste des candidats éligibles. Les candidats n'ayant pas les compétences requises seront avisés qu'ils ne répondent pas aux critères de nomination.

Aussitôt que possible après la fin des nominations, le comité des nominations déclarera, et présentera aux conseils pour ratification, une liste de candidats, en utilisant les noms des individus de leur liste de candidats. La liste doit contenir la liste des candidats privilégiés, égal au nombre de places disponibles pour l'élection, et tous autres candidats additionnels souhaitant que leur nom demeure parmi les choix. Le comité s'assurera que la liste des candidats approuvés soit publiée au moins 15 jours avant la prochaine Assemblée générale annuelle.



La liste des candidats approuvés sera classée par ordre alphabétique selon le nom de famille sur les bulletins de vote de l'Assemblée générale annuelle.

RESPONSABILITÉS

Organisme	Action
Comité des politiques et de la gouvernance	Révision bisannuelle de cette politique.
Membre du personnel de Natation Canada	Communiqués publié sur le site web de Natation Canada

RESTRICTIONS

RÉFÉRENCES

Règlements de SNC

REVUE ET APPROUVÉ

Approuvé le : 5 avril 2019